



Hérault

## Dans ce numéro :

---

|   |   |
|---|---|
| Absences de courte durée des professeurs          | 2 |
| Enseignants à distance avec des élèves au collège | 3 |
| Réforme du lycée : témoignage d'enseignant        | 4 |
| Parent DDEN                                       | 5 |
| Restauration des écoles Montpelliéraines          | 7 |
| Plateforme ANIE pour les stages en entreprise     | 8 |

---

Directeur de la Rédaction :  
Christophe Pavageau  
Rédactrice : Sylvie Mignot

Siège départemental :  
27 rue Savorgnan de  
Brazza  
34070 Montpellier

04.67.69.02.47  
cdpe@fcpe34.org  
www.fcpe34.org

## PAGES SPECIALES HÉRAULT

Revue des parents 435

Avril 2021

Mars 2020 – Mars 2021 : une année dans la tourmente de la pandémie de la COVID-19.

Face à cette situation inédite qui a vu alterner confinement total, déconfinement, re-confinement, nous déplorons fortement que le Ministre de l'Éducation Nationale n'ait pas tiré les enseignements nécessaires, issus de la période mars-mai 2020, pour permettre un parcours scolaire le moins mauvais possible pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré (écoles) et du 2<sup>ème</sup> degré (collèges et lycées).

Ainsi les heures, qui devaient être rattrapées suite au 1<sup>er</sup> confinement, n'ont pas été attribuées comme l'avait promis la Rectrice !

Pire, la FCPE 34 constate que les moyens alloués en matière de Dotation Horaire Globale (DHG) sont en très nette diminution pour la prochaine rentrée de 2021 : exit certaines spécialités ou options, bonjour la hausse des effectifs par classe !

La question des remplacements des professeurs est toujours aussi prégnante et se pose, avec encore plus d'acuité, dans de très nombreux établissements. Comment apporter les connaissances requises aux élèves pour la poursuite de leur cursus quand les enseignants travaillent à domicile ou placés en ASA\* (lorsque leur situation familiale le nécessite) et que les cours en visioconférence s'avèrent extrêmement compliqués à mettre en œuvre ? De même, que dire de l'insuffisance des postes d'AED (Assistants d'Éducation), postes qui permettraient de mieux accompagner les élèves, dans leur vie au quotidien, dans leurs apprentissages, y compris lors des trop rares cours en visioconférence.

Encore une fois, la « **continuité pédagogique** », tant vantée dans les médias comme une réussite, semble bien lointaine malgré toute la bonne volonté des équipes enseignantes !

Que dire enfin du moral des élèves, notamment ceux des classes à examen (Bac et DNB/Brevet), aussi dramatiquement en berne devant l'incertitude des conditions de passage des examens et un avenir professionnel aussi sombre ? Comment aider psychologiquement nos jeunes à traverser ces difficultés actuelles quand le réseau de médecine scolaire, menacé de démantèlement dans le cadre du projet de loi « 4D », qui acte de nouveaux transferts de compétences aux collectivités territoriales, se trouve être aussi délabré et mériterait d'être digne de ce nom !

La FCPE 34 ne saurait admettre cette situation. Elle le fait savoir lors des rencontres avec le Directeur académique de l'Hérault et du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

Notre délégation a fortement décrié auprès du DASEN les projets de DHG soumises à la baisse, refusées par les représentants FCPE aux conseils

d'administration des collèges et des lycées. Notre opposition à cette tendance à la baisse, quasi constante, des moyens s'est exprimée dans les différents médias régionaux.

**La FCPE 34 demande instamment l'attribution des moyens indispensables au bon parcours et à la réussite des élèves pour la rentrée prochaine.** Demeurant vigilante sur les situations relevées elle apportera son soutien actif aux Conseils Locaux (CL) à l'occasion des actions nécessaires qu'ils souhaiteront mener afin d'obtenir satisfaction en matière de DHG et de remplacement des professeurs.

Les enfants d'aujourd'hui ne doivent pas être les sacrifiés de la Covid-19 !  
Ensemble, parents, conseils locaux et administrateurs départementaux de la  
FCPE, donnons un avenir aux élèves !

Christophe Pavageau  
Président FCPE 34

---

## Remplacements des absences de courte durée : c'est possible

### Des protocoles dans tous les établissements du secondaire

---

Les absences des enseignants, quelle qu'en soit la cause, sont un souci de préoccupation constant des parents d'élèves, renforcé en ces temps de pandémie. Bien souvent, trop souvent, les absences constatées, collectée sur notre plateforme nationale « *Ouyapacours* » se traduisent par une suppression de cours. Pour une année scolaire, c'est parfois une à plusieurs semaines d'enseignement qui sont ainsi « perdues »....

**Ce n'est pas une fatalité, des outils existent, nous pouvons et devons les utiliser.**

Nous évoquerons ici les seuls remplacements de courte durée (moins de deux semaines), les remplacements d'absences de durée supérieure relevant des autorités académiques.

**Dans l'enseignement secondaire, le remplacement des personnels enseignants absents pour une durée inférieure ou égale à deux semaines doit être organisé dans chaque établissement sur la base des dispositions du décret 2005-1035 du 26 août 2005.**

Le Protocole de remplacement de courte durée concerne prioritairement les absences prévisibles, mais peut-être également utilisé lors d'absences inopinées (maladie par exemple). Il incite les enseignants à remplacer leurs collègues absents pour une courte durée, et à s'engager à rattraper eux-mêmes leurs cours pour toute demande d'autorisation d'absence pour convenance personnelle.

Le chef d'établissement élabore ce protocole en concertation avec les équipes pédagogiques (enseignants, CPE, assistants d'éducation), en fixe les objectifs et les priorités ainsi que les principes et les modalités pratiques d'organisation propres à l'établissement.

**Le protocole est présenté par le chef d'établissement au conseil d'administration (mais n'est pas soumis au vote) qui est régulièrement tenu informé des conditions de sa mise en œuvre. Il appartient aux autorités académiques de veiller à l'élaboration et à l'application du protocole dans chaque établissement.**

Le chef d'établissement recherche en priorité l'accord des enseignants qualifiés à même d'effectuer un remplacement de courte durée.

Lorsque cela est nécessaire (ex. : absence de volontaire) pour assurer la continuité de l'enseignement, le chef d'établissement désigne les personnels chargés d'assurer des enseignements complémentaires pour pallier une absence de courte durée.

Les heures supplémentaires effectuées pour le remplacement de courte durée s'ajoutent aux deux HSA (Heures Supplémentaires Année) exigibles de chaque enseignant. Ces heures supplémentaires de courte durée, réalisées sur proposition du chef d'établissement, sont limitées à 5 heures hebdomadaires, toutes heures supplémentaires confondues et 60 heures annuelles. Ces heures supplémentaires donnent droit à rétribution spéciale dans des conditions déterminées par le décret 2005-1036 du 26 août 2005.

Claude Déroff-Berenguer  
Vice-Président FCPE 34

*Textes de référence :*

- *Décret 2005-1035 du 26 août 2005 relatif au remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les établissements du second degré.*
- *Note de service 2005-130 du 30 août 2005 relative au remplacement de courte durée des enseignants du second degré.*

# Enseignants à distance avec des élèves dans l'établissement

## c'est possible !

---

Les parents du collège Pierre Mendès France de Jacou se sont mobilisés et ont obtenu que toutes les heures de cours des enseignants en télétravail soient prises en charge **pendant le temps de présence des élèves au collège**: 2 heures en visioconférence avec les enseignants et 1 heure de travail surveillé, le tout sous la supervision d'AED\*.

A la rentrée de novembre 2020, 3 enseignants sur la cinquantaine que compte le collège ont commencé à travailler à distance, en dispensant tout juste un cours par semaine par matière.

Début décembre, après un mois laissé au collège pour s'organiser, nous avons commencé par nous plaindre auprès de la direction du collège. Elle nous a répondu avoir demandé des moyens supplémentaires à sa hiérarchie, sans obtenir satisfaction.

Mi-décembre, le conseil local FCPE du collège a conseillé aux familles d'écrire à la « cellule d'écoute académique » pour réclamer les moyens nécessaires (contact : <https://www.ac-montpellier.fr/cid149758/coronavirus-covid.html>).

Notre mobilisation a été couronnée de succès : à la rentrée de janvier 2021, le collège a obtenu les moyens financiers nécessaires pour déployer des AED pendant toutes les heures de cours prévues dans l'emploi du temps.

**Nous conseillons donc à tous les parents de contacter cette cellule pour signaler des problèmes liés au COVID.**

### Autonomie des établissements et responsabilité de la direction académique

Le 18 février 2021, le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) a reçu une délégation de la FCPE 34.

Lors de cet entretien, il nous a confirmé son engagement de fournir les moyens financiers aux établissements scolaires pour l'embauche des AED nécessaires à la surveillance des classes pendant les visio et les sessions de travail.

En revanche, il nous a précisé qu'il **incombe aux directions des établissements d'en faire la demande et d'organiser les visioconférences avec les enseignants.**

Interrogé sur le manque d'expérience des enseignants quant à l'enseignement à distance et

sur l'absence de sessions de partage de bonnes pratiques, il nous a répondu que la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale (DAFPEN) fournit des formations sur l'enseignement à distance mais, là encore, qu'il incombe aux directions des établissements d'établir et de **mettre en œuvre le plan de formation pour leur établissement.**

Nous regrettons qu'aucun pilotage effectif ne soit réalisé au niveau de la Direction Académique qui connaît pourtant les personnels en télétravail.

Il lui serait donc facile :

- d'allouer les moyens nécessaires sans attendre que les établissements en fassent la demande ;
- de s'enquérir des conditions de prise en charge des cours sans attendre que les familles la contactent ;
- de recommander fortement que les personnels en télétravail se forment sur l'enseignement à distance plutôt que de laisser des personnels peu ou pas formés faire cours dans ces conditions.

Au lieu de ça, la Direction Académique se décharge sur les directions « responsables » de leur établissement. L'autonomie a bon dos...

### Quelques remarques complémentaires

La direction du collège trouvait que proposer 1 heure de visio hebdomadaire par cours était déjà très bien. Elle a été très étonnée que les familles ne soient pas du même avis. => Cela est symptomatique de l'écart entre les attentes de l'Éducation Nationale et celles des familles.

La bienveillance des enseignants envers les élèves subissant l'enseignement à distance, et plus généralement les contraintes du dispositif sanitaire, est très variable.

Force est de constater que la bienveillance est trop souvent absente, d'une part, dans les remarques faites couramment aux élèves et, d'autre part, dans les conseils de classe, où cette situation difficile n'a pas toujours été prise en compte dans les appréciations...

Gaël Cusenier  
Administrateur - Trésorier FCPE 34  
Conseil Local du collège de Jacou

## La réforme du lycée, témoignage d'enseignant

---

*Les parents FCPE sont attentifs aux retours des parents mais aussi des enseignants qui sont les plus à même d'exprimer les impacts des réformes successives. Nous avons tenu à relayer ci-après, l'avis exprimé par l'un d'eux, que nous tenons à remercier, sur sa perception de la mise en place de la réforme du lycée. Cet article rédigé en septembre 2020 pose bon nombre de questions. Même si, avec la crise sanitaire, les examens pour l'heure ont évolué, les constats nous interrogent. Le principe des réformes, menées à tout prix, n'ont pas de sens, et au final risque de pénaliser les élèves - si elles sont menées à la hussarde.*

« Concernant l'application des réformes du lycée et du bac, plusieurs points me laissent perplexe :

Les spécialités posent de multiples problèmes : emplois du temps impossibles et jamais modifiables puisque coincés dans tous les sens par ces enseignements alignés sur les classes de première et de terminale.

En effet, que ce soit en première ou en terminale, chaque groupe de spécialité rassemble des élèves de plusieurs classes différentes. Le souci principal est que les élèves dans ces groupes ne se connaissent pas : cela rend difficile la cohésion et les échanges au sein du groupe...

Cela me laisse d'autant plus perplexe en temps de pandémie, où le brassage des élèves des nombreuses classes est incessant, alors qu'il est indiqué dans le protocole de conserver au maximum la stabilité du groupe...

Lorsque nous avons demandé à créer exceptionnellement des classes en fonction des spécialités choisies, on nous a répondu que ce n'était pas possible. Il nous semblait pourtant plus prudent que le groupe classe soit conservé au maximum... Mais bon. C'est ainsi.

Par ailleurs, ce qui me choque le plus, c'est que les professeurs de spécialités, matières aux plus gros coefficients - quasiment la moitié du bac !! 42% de la note !! - n'assistent pas aux conseils de classes puisqu'ils interviennent dans toutes les classes pour seulement quelques élèves à chaque fois. Ils ne donnent donc pas leur avis pour le bac à la fin... entre autre.

Ce sont donc les profs de philo, histoire, LV1, LV2 (enseignements du tronc commun) qui vont donc trancher pour des élèves qui feraient par exemple spécialités maths et physique... J'ai deux groupes de spécialité en SVT, ce qui fait 12 heures par

semaine, et je ne pourrai pas assister à leurs conseils de classe !!! (sinon chaque conseil rassemblerait entre 30 et 40 enseignants) C'est frustrant ...

De la même façon, les profs de spécialités ne vont pas passer voir les parents à la réunion d'infos de rentrée pour les parents, puisque les parents d'une même classe verraient passer un peu plus d'une trentaine de profs... Alors que ce sont les plus gros coefficients et donc les infos les plus importantes....

Cette année en terminale j'ai récupéré des élèves qui ont suivi les anciens programmes en seconde, et les nouveaux programmes à partir de la première, puisqu'ils ont tenu à changer les programmes de deux niveaux en même temps, ce qui ne se fait jamais... (évidemment). Et bien on s'aperçoit très vite qu'il leur manque deux trois notions, qui n'ont jamais été traitées...

Sur tous ces points, aucun aménagement n'a été prévu à la rentrée de septembre, alors que les profs ont prévenu depuis longtemps qu'il n'y a aucune logique dans tout cela...

Des aménagements à la marge, notamment pour donner plus d'autonomie aux établissements lors du passage des ex-épreuves communes du contrôle continu (E3C), qui deviennent EC (épreuves communes), et comptent pour 30% de la note du bac.

Chaque établissement les organise comme bon lui semble, comme de simples devoirs communs en classe entière surveillée par un enseignant. L'année dernière ces épreuves avaient été très chahutées, blocages dans la France entière, dont on a peu parlé. En effet, elles créent de grandes inégalités entre établissements. Les sujets sont choisis par les profs du lycée directement. L'année dernière la correction se faisait en ligne par d'autres enseignants que ceux de l'établissement, de façon anonyme, et rémunérée 50€ pour l'ensemble des copies (ou quelque chose comme ça).

Cette année, comme cela devient de simples devoirs communs, les copies sont corrigées par des profs du lycée, gratuitement. Les notes ne peuvent pas être intégrées dans les moyennes, puisque ce sont des notes d'examen, donc cela s'ajoute à nos contrôles habituels.

La première session d'EC aura lieu au deuxième trimestre, la seconde au troisième.

Donc comment je le vis, et bien je constate comme mes collègues qu'on ne fait qu'empiler de



## des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)

---

délégations qui regroupent les DDEN d'un secteur géographique au plus près des circonscriptions de l'Inspection Académique) ;

- une assemblée générale de l'union qui se tient en mai-juin où se votent les rapports d'activité, financier et les candidatures au conseil d'administration de l'union.

Ensuite et selon ses possibilités, il peut proposer son aide pour accompagner les sorties, faire un atelier, s'occuper de la BCD, etc...

Le prochain CDEN, qui examinera les candidatures reçues, se tiendra en juillet prochain. Une quarantaine de postes est à pouvoir.

Pour plus de renseignements, vous pouvez me contacter.

Recevez d'avance nos remerciements pour votre précieuse collaboration dans cette recherche de candidats ainsi que nos salutations laïques.

Martine DelDem  
Présidente départementale UDDEN 34

*La FCPE 34 a écrit à ses adhérents en décembre 2020 ; peu de candidats se sont manifestés à l'heure de la publication de ce numéro.*

*Parents, postuler pour devenir DDEN est une vraie opportunité pour être un acteur primordial au sein d'une école, facilitateur des échanges entre école, parents et institutions, dans l'intérêt des enfants.*

---

## Restauration scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré

### Ville de Montpellier : une volonté affichée de progrès !

---

En septembre dernier, le département de l'Hérault comptait près de 100.000 élèves dans l'enseignement public du premier degré, dont près de 25% (24.5% précisément) pour la seule ville de Montpellier, pour lesquels 15.000 repas sont préparés et servis chaque jour.

C'est dire si les enjeux liés à la restauration scolaire sont majeurs !

Nous gardons à l'esprit la longue période de conflits sociaux qui ont émaillé l'année scolaire 2019-2020, certaines écoles ayant été privées de restauration scolaire une trentaine de fois dans l'année, sans informations préalable, les parents devant s'adapter, chercher des solutions, jongler avec leurs horaires professionnels afin que leurs enfants puissent se restaurer à minima. Fort heureusement, plusieurs de nos conseils locaux se sont organisés pour que les enfants puissent déjeuner, mais hélas, des parents ont par ailleurs perdu leur emploi en raison de leurs absences répétées.

Les nombreuses interventions de la FCPE 34 auprès de la municipalité alors en exercice n'avaient pas trouvé l'écho attendu et espéré.

La prise de fonction de la nouvelle municipalité en juillet 2020 a marqué un changement de paradigme important et symbolique, la délégation à la réussite éducative relevant de la 1<sup>ère</sup> adjointe

au maire.

Très rapidement, la FCPE 34 a rencontré le maire et la première adjointe et porté les constats et demandes des conseils locaux, notamment en matière de continuité du service de restauration scolaire, de souplesse dans la réservation des repas, d'attentes fortes en matière de structuration des repas.

Des réponses nous ont été apportées, notamment :

- En application de la loi de transformation de la Fonction publique (06.08.2019), mise en œuvre, après consultation des partenaires sociaux, d'un service minimum en cas de grève dans les domaines de l'accueil périscolaire, la restauration scolaire et de l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Cette disposition a été approuvée en février 2021 par le Conseil municipal.
- Arrêt du projet de future grande cuisine centrale, remplacé par la décentralisation de la production des repas dans des unités proches des écoles, accessibles aux enfants dans le cadre de leur éducation à l'alimentation.
- Amélioration de la souplesse du dispositif de réservation des repas, désormais modifiable jusqu'à J-15.



## Restauration scolaire 1er Degré à Montpellier (suite)

- Mise en œuvre d'un tarif social pour les familles monoparentales éligible au RSA (0.50€/repas), qui concerne 2.000 familles.
- Objectifs de mandat : réduction des produits ultra transformés, atteinte de 100% de produits bio et/ou locaux.
- Pérennisation d'un repas végétarien par semaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un repas végétarien proposé chaque jour, élargissant à 6 les possibilités de choix (options repas « standard », végétarien, hypoallergénique, sans viande, sans porc.....).

Aujourd'hui, la FCPE 34 se félicite d'une avancée majeure, l'annonce par la ville de Montpellier d'un **Comité de suivi de la restauration** scolaire, instance qui aura pour rôle d'exprimer en toute impartialité des avis sur la politique alimentaire menée par la municipalité, et sera composée de toutes les parties prenantes, chercheurs, associations, parents d'élèves, enseignants, agents des écoles et agents de la cuisine centrale.

Les représentants de la FCPE 34 y tiendront toute leur place et y porteront la voix des conseils locaux concernés.

Claude Déroff-Berenguer  
Vice-Président FCPE 34

### *Un peu d'humour....*

**le parent :** Alors ça se passe mieux en math, maintenant, après les vacances ?

**l'élève :** Ca s'est bien passé. Aujourd'hui, le prof avait envie de travailler.

**l'élève :** Monsieur, cette fois vous pourriez lâcher votre téléphone et nous faire cours on a du mal à comprendre !

**le professeur :** Vous avez des exercices à faire.

**le parent :** Fais un effort, il ne te reste que quelques mois, évite de te faire mettre à la porte du cours de français !

**l'élève :** Mais c'est impossible. je suis côté fenêtre, il faudrait que toute la rangée se lève pour me laisser sortir. Ça dérangerait trop le cours.

## Conseils Locaux FCPE de l'Hérault

Avec la rentrée scolaire 2020-2021, des conseils locaux ont été créés ou renouvelés. L'actualité chargée de la rentrée ne nous avait pas permis de les porter à votre connaissance. Il est grand temps de remercier les parents impliqués et de leur souhaiter la bienvenue dans notre fédération. La présence de CL (Conseils Locaux) sur le terrain garantit notre action, notre écoute sur les remontées de terrain que nous relayons au niveau académique et permet notre présence sur le terrain.



La FCPE Hérault, représentée par Christophe Pavageau et Claude Déroff-Berenguer, s'est rendue à Gignac pour **l'inauguration du nouveau lycée Simone VEIL de Gignac** (Cœur d'Hérault).

Après une visite des locaux, des échanges cordiaux ont eu lieu avec le nouveau Proviseur de l'établissement, M. Roux

A cette occasion, les représentants du CDPE 34 ont eu également la possibilité d'échanger avec Mme Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, et M. Kamal Chibli, adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et des sports. Enfin, nous souhaitons la bienvenue aux adhérents et au bureau du tout nouveau conseil local du lycée Simone VEIL !



Nous remercions également les parents ayant permis la **réouverture du conseil local de la Cité Scolaire de Clémenceau à Montpellier**.

## Stages en entreprise : Plateforme ANIE

### la FCPE 34 aux côtés des élèves pour préparer leur avenir

---

Le parcours scolaire des élèves du second degré prescrit la réalisation de stages, tant au collège (Séquence d'observation en milieu professionnel en 3<sup>ème</sup>) que pour les lycéens de la voie professionnelle (PFMP [Période de Formation en Milieu Professionnel]).

Et souvent, trop souvent, obtenir un stage tourne au casse-tête pour les élèves et les familles !

Que chaque élève puisse, malgré les difficultés, obtenir et réaliser le stage auquel il aspire est une préoccupation constante de la FCPE 34, renforcée dans cette période délicate de crise sanitaire et d'interrogations quant aux conséquences économiques difficiles qui nous sont annoncées.

C'est pourquoi, et dans un premier temps à destination des élèves de 3<sup>ème</sup>, **la FCPE Occitanie - Académie de Montpellier** (périmètre « ex Languedoc Roussillon ») **a conclu avec la Région Occitanie, le 3 mars 2021, un partenariat dont l'objectif est d'élargir l'offre de stages proposée aux jeunes par la mise en relation des élèves et des entreprises accueillantes à travers la plateforme ANIE de notre région.**

Ainsi, la FCPE 34 accompagnera dans notre département + de 10 500 élèves de 3<sup>ème</sup>, de près de 400 classes, sur la thématique du **stage de découverte du monde de l'entreprise, première approche du monde du travail pour les jeunes**, et contribue ainsi à leur choix d'orientation.

#### Le principe ?

ANIE fait le lien entre :

- les souhaits de métiers, secteurs d'activité et localisation exprimés par les élèves,
- les caractéristiques des entreprises ayant coché la case « j'accueille un élève de 3<sup>ème</sup> » dans ANIE.

#### Comment ça marche ?

- ☞ Les deux partenaires (Région Occitanie & FCPE 34 pour l'Hérault) prospectent et recensent les entreprises accueillantes qui déposent leurs propositions de stage sur la plateforme ANIE.
- ☞ Les élèves et leurs familles recherchent sur la plateforme ANIE le stage correspondant à leurs attentes et se signalent à une (ou

plusieurs) entreprise(s) accueillante(s).

- ☞ La plateforme ANIE leur permet de correspondre et, le cas échéant, de conclure un accord qui sera formalisée par la convention de stage tripartite signée sous l'autorité de la direction du collège de l'élève.

#### Quelle mise en œuvre ?

Outre la prospection et le recensement des entreprises accueillantes, la FCPE 34 se mobilise pour présenter la plateforme ANIE et ses fonctionnalités :

- aux élèves, au sein des collèges, dans le cadre d'une collaboration constructive avec les chefs d'établissement et les professeurs principaux ;
- aux publics intéressés, dans les Maisons de la Région, la Maison régionale de l'Orientation de Montpellier et toutes autres structures accueillantes ;
- aux parents d'élèves, dans le cadre de réunions d'informations en présentiel ou en visioconférence.

Pour la FCPE 34, la plateforme ANIE a vocation à rapidement s'élargir à l'ensemble des lycéens de la voie professionnelle pour qui le stage (PFMP) fait partie des enseignements impératifs pour l'obtention de leur diplôme.

Parents employeurs, pensez à écrire à [fcpe.herault@gmail.com](mailto:fcpe.herault@gmail.com) si votre entreprise peut accueillir un (ou des) jeune(s) ! Nous vous donnerons les informations permettant de rejoindre ce dispositif.

Ensemble, soyons et restons engagés pour l'avenir de nos jeunes !

Christophe Pavageau  
Claude Déroff-Berenguer  
FCPE 34

Pour inscrire votre enfant :  
<https://anie.laregion.fr/home>.